



## **CODE DE CONDUITE DES ADMINISTRATEURS**

En vertu de la Loi sur les compagnies, les pouvoirs dont disposent les administrateurs sont accordés au conseil d'administration dans son ensemble et non aux administrateurs de façon individuelle. Les administrateurs n'ont, comme individu, aucun pouvoir de lier L'ASB à moins d'y avoir été expressément autorisés par le conseil d'administration.

Les administrateurs doivent, en tout temps et en toutes circonstances, exercer leurs fonctions dans les meilleurs intérêts de L'ASB et non en fonction de leurs intérêts personnels;

### **Les administrateurs de L'ASB s'engagent à :**

- Respecter les obligations que la loi, les lettres patentes et les règlements généraux de L'ASB et exercer leurs fonctions dans les limites des pouvoirs qui leur sont confiés;
- Agir avec prudence et diligence, honnêteté et loyauté et en toute bonne foi;
- Éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts;
- S'engager à exercer leurs fonctions dans le respect de la règle de la majorité. Ils doivent en conséquence, lorsqu'une résolution est adoptée par le conseil, faire preuve de solidarité et de loyauté, se rallier et respecter la décision prise et s'abstenir d'émettre publiquement par la suite des opinions et de poser des gestes ou des actes contraires à cette décision;
- Faire preuve de réserve, de discrétion et s'abstenir de dévoiler les discussions et de critiquer en public les décisions prises par le conseil d'administration;
- Ne pas se livrer à des activités politiques de nature partisane;
- Être en mesure de réaliser les mandats qui leur sont confiés par le conseil d'administration. Ils doivent évaluer, avant d'accepter des mandats, s'ils auront la disponibilité et la capacité de les réaliser efficacement et dans les délais prescrits;
- Assister à toutes les réunions du conseil d'administration et à défaut, en aviser la Secrétaire;
- Être professionnel c'est-à-dire prendre connaissance des documents qui leur sont transmis en préparation des rencontres du conseil d'administration et se préparer en conséquence.

**Je, \_\_\_\_\_ (Nom en lettres majuscules) , m'engage à me conformer aux énoncés du Code de Conduite, à défaut de quoi, je pourrai être sanctionné selon les règlements en vigueur**

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_

**DATE :** \_\_\_\_\_

**TITRE :** \_\_\_\_\_